

Contributions à la promotion de la santé 2026 sur les frais de cours (avec assurance complémentaire correspondante)

	ATUPRI	AXA	CONCORDIA	CSS	Groupe Mutuel
Quelle assurance complémentaire est nécessaire ?	Diversa Mivita Reala Mivita Extensa Basic Intense	Santé ACTIF Santé COMPLET	NATURA NATURA plus	Compte santé (Composant d'assurances complémentaires)	GO / Global Solution GX / Global Flex «Option Careflex» GI/Global Classic «Option Plus» SB GA / Soins médicaux – Assurance complémentaire avec bonus EG / Global School
Les contributions à la promotion de la santé sont-elles remboursées sur les frais de cours ?	Diversa, Mivita Reala/Extensa, Intense : Oui, pour les offres reconnues Basic : oui, pour les offres reconnues (uniquement dans le domaine du fitness)	Oui, auprès d'un prestataire/moniteurs certifié	Oui, auprès d'un prestataire certifié et offre reconnue	Oui, auprès d'un prestataire disposant du label de qualité CourseActive et d'une offre reconnue	Oui, auprès d'un prestataire et d'une offre certifiés
Quels domaines de cours sont remboursés ?	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours
Quels documents le participant doit-il fournir à l'assureur ?	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture et reçu du cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance
Quand les frais de cours sont-ils remboursés ?	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis
Combien CHF /an ?	Diversa : 50 %, max. 200 CHF par domaine et par année civile* Mivita (Reala) : 50 %, max. CHF 200.- par domaine et par année civile *Promotion de la santé au total max. CHF 500.- par année civile Mivita (Extensa) : 50 %, max. CHF 300.- par domaine et par année civile (Promotion de la santé au total max. CHF 1000.- par année civile) Basic : 75 %, max. CHF 200.- pour le domaine Fitness et par année civile Intense : 75 %, max. CHF 500.- pour tous les domaines et par année civile Exception : prestations spécifiques selon les conditions d'assurance pour la préparation à l'accouchement, la gymnastique prénatale et postnatale.	Santé ACTIF : 75 % jusqu'à CHF 200.- par année civile (au total CHF 400.- maximum par année civile pour la promotion de la santé et le sport) Santé COMPLET : 75 % jusqu'à CHF 300.- par année civile (maximum CHF 500.- par année civile pour la promotion de la santé et le sport) En outre, AXA accorde des contributions pour les adhésions actives à des clubs sportifs, les abonnements annuels à la piscine et à l'escalade, ainsi que pour les cours de préparation à l'accouchement et les séances d'entraînement postnatal.	NATURA /NATURA PLUS : 50 % jusqu'à 200 CHF max. par domaine et par année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.- par année civile	Promotion de la santé jusqu'à CHF 800.- max. par année civile (compte santé et bonus compte santé) Selon l'assurance complémentaire : Compte santé montant maximal pour tous les domaines proposés (famille, fitness, activité physique, divers) par année civile 50 % max. CHF 700 Domaines proposés fitness, activité physique, divers, par domaine et par année civile 50 % max. CHF 500 Bonus du compte santé 50 % max. CHF 100 par année civile	GO / Global Solution : 50 % max. CHF 200.- / an GX / Global Flex «Option Careflex»: 50 % max. CHF 200.- / an GI / Global Classic «Option Plus»: 50 % max. CHF 200.- / an SB GA / Soins médicaux – Assurance complémentaire avec bonus : 50 % max. CHF 200.- / an EG / Global School 50 % max. CHF 200.- / an

	HELSANA	ÖKK	rhenusana	SANITAS	
				Gamme WINCARE	Gamme SANITAS
Quelle assurance complémentaire est nécessaire ?	SANA COMPLETA COMPLETA EXTRA COMPLETA PLUS	Diverses assurances complémentaires avec compte santé, médecine alternative, prestations maternité	rhenuPLUS Gold rhenuPLUS Platine	NATURA BASIS NATURA KOMFORT	Vital Smart Vital Premium CLASSIC FAMILY JUMP Prévention en entreprise
Les cotisations pour la promotion de la santé sont-elles remboursées sur les frais de cours ?	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés
Quels domaines de cours sont remboursés ?	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours
Quels documents le participant doit-il fournir à l'assureur ?	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance
Quand les frais de cours sont-ils remboursés ?	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis
Combien CHF /an ?	SANA/COMPLETA/COMPLETA EXTRA/COMPLETA PLUS : <ul style="list-style-type: none"> • Fitness, 75 % max. CHF 200.- par année civile* • Dos/gymnastique, 75 % max. CHF 200.- par année civile* • Cours proposés par les partenaires de coopération Helsana, 75 % max. CHF 200.- par année civile* • Maternité, 75 % max. CHF 500.- par année civile* *COMPLETA EXTRA : en complément des prestations de COMPLETA, 60 % du montant de la facture dépassant ce montant, jusqu'à concurrence de CHF 800.- par année civile pour tous les domaines confondus. *COMPLETA PLUS : en complément des prestations de COMPLETA, 75 % du montant de la facture excédentaire jusqu'à CHF 200.- par année civile pour tous les domaines confondus.	L'ÖKK verse des contributions comprises entre CHF 50 et CHF 300 pour divers cours, en fonction de l'assurance complémentaire. Au total, jusqu'à CHF 300.- par domaine et jusqu'à CHF 600.- au maximum par année civile du compte santé, CHF 300.00 par domaine et au total jusqu'à CHF 600.00 maximum par année civile du compte santé, selon l'assurance complémentaire. La participation aux frais pour la technique Alexander, la préparation à l'accouchement et la gymnastique postnatale n'est pas prise en charge par le compte santé (prévention). Voir les CGA. Les conditions d'assurance de l'assureur concerné font foi.	RhenuPLUS Gold : 75 % max. CHF 200.- / an rhenuPLUS Platine : 75 % max. CHF 400.- / an Dans la mesure où les prestations de cette catégorie n'ont pas encore été épuisées	NATURA BASIS/NATURA KOMFORT : 50 % jusqu'à max. CHF 200.- par domaine et par année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.- par année civile	Vital Smart (selon l'option) : 50 %, max. CHF 200.- ou CHF 300.- pour les centres de fitness et les cours, au total max. CHF 400.- ou CHF 600.- par année civile pour la promotion de la santé Vital Premium : 80 %, max. CHF 400.- pour les centres de fitness et les cours, au total max. CHF 800.- par année civile pour la promotion de la santé CLASSIC/FAMILY/JUMP : 200 CHF par année civile Corporate Preventive Care : 50 %, max. CHF 300 par année civile pour la promotion de la santé

	SWICA	Sympany	Groupe Visana
Quelle assurance complémentaire est nécessaire ?	COMPLETA FORTE COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	Complément général Complément privé plus/plus natura premium/premium natura salto plus kolping prévention	Ambulatoire Soins ambulatoires gérés Basic
Les contributions à la promotion de la santé sont-elles remboursées sur les frais de cours ?	Oui, pour les prestataires et les offres certifiés	Uniquement pour les cours ; uniquement s'ils ne sont pas déjà inclus dans l'abonnement fitness. La date de début est déterminante, à condition qu'elle se situe dans la période assurée. Pas de remboursement des entrées individuelles.	Oui
Quels types de cours sont remboursés ?	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours.	Voir la liste à la dernière page concernant le droit aux contributions pour les différents domaines de cours	Chèque bien-être : cours de relaxation active tels que le training autogène, le qi gong ou le yoga Chèque Fit & Fun : cours d'au moins 8 leçons pour une remise en forme active, comme l'aérobic, l'aquagym ou le Pilates
Quels documents le participant doit-il fournir à l'assureur ?	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de confirmation de participation • Facture/quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture/quittance
Quand les frais de cours sont-ils remboursés ?	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis (à condition que le cours ait lieu pendant la période assurée)	Après la fin du cours et l'envoi des documents requis	Après envoi des documents demandés
Combien CHF /an ?	COMPLETA FORTE : 90 % des frais jusqu'à CHF 500.- par année civile (max. CHF 300.- par type de prévention) COMPLETA PRAEVENTA : 50 % des frais non couverts par COMPLETA FORTE, jusqu'à concurrence de CHF 500.- par année civile (max. CHF 300.- par type de prévention) OPTIMA : 90 % des coûts non couverts par COMPLETA FORTE et COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à concurrence de CHF 300.- par année civile Au total jusqu'à CHF 1300.- par année civile	Sympany verse à tous les techniques des contributions d'un montant variable provenant de différents domaines (promotion de la santé/médecine alternative). Le contrôle des factures reste réservé. Cours de préparation à l'accouchement (y compris gymnastique postnatale, gymnastique prénatale) : max. CHF 200.- / année civile pour tous les produits.	Chèque bien-être : max. CHF 100.- pour les cours de plus de 10 leçons, max. CHF 50 pour les cours jusqu'à 10 leçons ou les séminaires de 2 jours. Chèque Fit & Fun : max. CHF 50.- pour les cours d'au moins 8 leçons

Droit aux contributions des assureurs maladie pour les différents domaines de cours

Domaine de cours	ATUPRI	AXA	CONCORDIA	CSS	Groupe Mutuel	HELSANA	ÖKK	rhenusana	SANITAS		SWICA	Sympany	Groupe Visana
									Ligne WINCARE	Gamme SANITAS			
Entraînement à la pleine conscience	OUI ⁵	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI ³	OUI	OUI	OUI
Technique Alexander	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Aquatraining	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique respiratoire	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Entraînement autogène	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI ³	OUI	OUI	OUI
Gymnastique du plancher pelvien	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ⁴	OUI	OUI	OUI
Conseils nutritionnels	OUI ⁶	NON	NON	NON	OUI ⁷	NON	OUI	NON	NON	OUI ³	NON	OUI	NON
Feldenkrais	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Fitness (y compris Pilates)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Préparation à l'accouchement	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Nordic Walking	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Qi Gong	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Gymnastique postnatale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Gymnastique pour le dos	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
École du dos	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Gymnastique prénatale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Tai Chi	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Marche	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
YOGA	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

OUI¹ - à condition de disposer de l'assurance complémentaire NATURA plus

OUI² - non pas en tant que cours d'activité physique, mais dans le cadre de la promotion de la santé/maternité (cotisations en partie différentes)

OUI³ - à condition d'avoir souscrit l'assurance complémentaire Vital Smart ou Vital Premium

OUI⁴ - si le prestataire du cours est reconnu dans le domaine « Fitness »

OUI⁵ - si l'assurance complémentaire Intense est souscrite

OUI⁶ - si l'assurance complémentaire Mivita ou Intense est souscrite

OUI⁷ - si une assurance complémentaire correspondante a été souscrite et que le traitement est effectué par un thérapeute complémentaire.